



**RAPPORT DE LA DÉFENSE PUBLIQUE:**  
**Migrants retenus à la frontière  
entre le BRÉSIL et le PÉROU**

**Défense Publique-Générale de l'Union**

Adresse: Setor Bancário Sul, Quadra 2, Bloco H, Lote 14 - 15º andar

Code postal: 70.070-120 – Brasília (DF) | Téléphone: (61) 3318-4317 / 0270

**Bureau Général de l'Articulation Institutionnelle (SGAI)**

Gabriel Saad Travassos do Carmo

**Bureau de l'Action Stratégique (SAE)**

Roberta Pires Alvim

**GROUPÉ DE TRAVAIL - MIGRATIONS, L'APATRIDIE ET LE REFUGE****COORDINATEUR**

João Freitas de Castro Chaves  
(Arrêté 602/2020)

**MEMBRES****NORD:**

Matheus Alves do Nascimento  
(Arrêté 334/2021)

**NORDESTE:**

Edilson Santana Gonçalves Filho  
(Arrêté 191/2020)

**CENTRE-OUEST:**

Gustavo Zortea da Silva  
(Arrêté 344/2020)

**SUDESTE:**

João Freitas de Castro Chaves  
(Arrêté 191/2020)

**SUD:**

João Paulo de Campos Dorini  
(Arrêté 381/2021)

**COURRIEL**

gtmigracoeserefugio@dpu.def.br

**POINTS FOCAUX (PAR ÉTAT FÉDÉRÉ)**

**ALAGOAS:** Diego Bruno Martins Alves  
(Arrêté 299/2021)

**AMAPÁ:** Marília Gondim Ramalho de Mesquita  
(Arrêté 784/2020)

**ESPÍRITO SANTO:** Karina Rocha Mittleg Bayerl  
(Arrêté 117/2021)

**GOIÁS:** Janduí Pires Ferreira  
(Arrêté 791/2019)

**MATO GROSSO:** Renan Vinicius Sotto Mayor de Oliveira  
(Arrêté 177/2021)

**MATO GROSSO DO SUL:** Daniele de Souza Osório  
(Arrêté 935/2019)

**MINAS GERAIS:** Sabrina Nunes Vieira  
(Arrêté 1.099/2018)

**PARÁ:**

Wagner Wille Nascimento Vaz (Arrêté 630/2019)  
Luana de Lima Saraiva (Arrêté 1078/2019)

**PARANÁ:** Camila Dal Lago  
(Arrêté 1078/2019)

**PERNAMBUCO:** André Carneiro Leão  
(Arrêté 1.099/2018)

**RIO GRANDE DO SUL:** Ana Luisa Zago Moraes  
(Arrêté 847/2020)

**RIO DE JANEIRO:**  
Natalia Von Rondow (Arrêté 791/2019)  
Thales Arcoverde Treiger (Arrêté 791/2019)

**RONDÔNIA:** Thais Gonçalves Oliveira  
(Arrêté 1078/2019)

**RORAIMA:** Rafael Martins Liberato de Oliveira  
(Arrêté 727/2020)

**SANTA CATARINA:**  
Carolina Balbinott Bunhak (Arrêté 1078/2019)  
Vanessa Almeida M. Barossi Panitz (Arrêté 1078/2019)

**SÃO PAULO:** Ligia Prado da Rocha  
(Arrêté 847/2020)

INTRODUCTION	5
ACTIVITÉS DÉVELOPPÉES	6
PRODUCTION JOURNALISTIQUE SUR LES FAITS	17
ÉVALUATION ET PERSPECTIVES	18
MESURES POSSIBLES	23

---

**“La politique migratoire brésilienne est réglée par la coopération internationale avec les États d’origine, de transit et de destination des mouvements migratoires, afin d’assurer une protection efficace des droits humains de la personne migrante.”**

Article 3, XV, de la loi n° 13.445/2017

---

# RAPPORT - MIGRANTS RETENUS À LA FRONTIÈRE ENTRE LE BRÉSIL ET LE PÉROU - L'OCCUPATION DU PONT D'INTÉGRATION BRÉSIL-PARAGUAY ET L'ACTION EN JUSTICE POUR LA RÉINTÉGRATION DE POSSESSION

## 1. INTRODUCTION

Entre le 03 et le 05 mars 2021, la Défense Publique de l'Union a promu une mission de terrain dans la ville d'Assis Brasil (Acre), dans le but de fournir une assistance juridique à environ 400 (quatre cents) migrants, la plupart haïtiens, en situation de rétention des flux à la frontière entre le Brésil et le Pérou, avec une attention particulière pour ceux qui campent sur le Pont d'intégration, qui unit les deux pays. Dans ce cas, la rétention concerne les non-ressortissants qui souhaitent quitter le Brésil pour le Pérou, qui serait un pays de transit vers d'autres pays de la région ou éventuellement un pays de destination.

La mission a été confiée par le Bureau de l'Action Stratégique (SAE) au Groupe de travail sur les migrations, l'apatriodie et le refuge (GTMAR), représenté par le Défenseur public fédéral João Freitas De Castro Chaves, dans la continuité de la visite d'urgence qui a eu lieu entre le 18 et le 20 février par la Défenseuse publique fédérale Larissa de Sousa Moisés, qui a accompagné la mission à l'invitation du Ministère de la Femme, de la Famille et des Droits humains.

Selon l'indiqué dans la procédure administrative mentionnée ci-dessus, la DPU a communiqué et invité d'autres acteurs impliqués dans le sujet. En outre, le chef de la mission a informé la situation aux entités de la société civile opérant dans la zone de migration qui participent du Réseau de défense des droits collaboratif (RAC). En réponse à l'invitation, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a envoyé en tant que représentant M. Guilherme Otero, qui a participé aux activités compatibles avec sa sphère d'activité institutionnelle.

De la même manière, la DPU a maintenu le contact avec le Conseil national des droits humains (CNDH), dont elle est membre, et qui a réalisé une mission avec des objectifs similaires de vérification *sur place* et des réunions à Rio Branco et Assis Brasil dans la période consécutive, entre les jours 05 et 07 de mars. Le Conseil a également fourni des informations dans un rapport oral.

En plus de l'action spécifique d'assistance, sous la forme d'entretiens, et de la fourniture d'informations et de conseils juridiques, qui fait partie du processus n. 1001055-87.2021.4.01.3000 en cours dans la Justice fédérale de l'état d'Acre, dans lequel l'Union fédérale brésilienne a présenté une action de réintégration de possession, pour obtenir la libération de la circulation automobile sur le pont, avec l'octroi ultérieur d'une injonction préliminaire et la libération volontaire du pont le 08/03/2020, la mission de la DPU a cherché à vérifier les faits relatifs à la prestation d'assistance sociale et de santé aux personnes campées sur le pont et à l'abri des établissements publics de la mairie d'Assis Brasil, au-delà d'évaluer la situation générale de la rétention et d'autres aspects qui peuvent permettre une incidence positive dans la politique migratoire brésilienne.

Malgré la solution amiable à la question spécifique de l'occupation du Pont d'intégration, avec

la sortie volontaire des migrants qui y campaient, ce rapport cherche à consigner l'action à des fins d'analyse et de définition de nouvelles stratégies, ainsi qu'enregistrer les faits.

En outre, il est nécessaire de préciser qu'en tant que partie de la procédure judiciaire déjà mentionnée en position de *gardienne des personnes vulnérables* et représentante du collectif de personnes de la partie défenderesse, en ce qui concerne le devoir de confidentialité et de secret professionnel de ses membres, la DPU ne peut pas présenter dans ce rapport des questions relatives aux informations personnelles des migrants, des stratégies judiciaires ou des évaluations concernant les aspects juridiques impliqués. Pour plus de précisions, le rapport fera état du déroulement de la procédure dans ce qui est pertinent. La procédure est publique et accessible par le système de procédure judiciaire électronique (Processo Judicial Eletrônico - PJe).

## 2. ACTIVITÉS DÉVELOPPÉES

La mission a commencé à 8 heures le 3 mars et s'est terminée à 12 heures le 5 mars. Les activités préparatoires et le contenu des activités en présentiel sont présentés dans l'ordre chronologique, de manière très synthétique, et sont détaillées ci-après.

### 2.1. Activités préalables à la mission

Lorsque les nouvelles de l'occupation du pont le 15/02 sont arrivées, la DPU a pris acte par le Défenseur public fédéral João Chaves et a commencé l'articulation pour la collecte d'informations et l'analyse de la conjoncture et des perspectives. Les actions immédiates ont été décrites dans l'information n° 425666, du contenu suivant :

À la lumière du Mémorandum n° 4256088, je vous informe des mesures de dialogue institutionnel déjà adoptées concernant la question des migrants retenus à la frontière entre le Brésil et le Pérou :

a) le 14/02 (dimanche), le GTMAR a été informé du début de l'escalade de la situation à la frontière et a reçu des premières images, ainsi que des nouvelles diffusées dans les médias. D'après ce que nous avons compris, il s'agissait d'un groupe de 300 (trois cents) à 400 (quatre cents) personnes abritées sur le pont après avoir été repoussées ou agressées par les autorités péruviennes. Il y avait des femmes et des enfants présents. Selon les rapports des agents de Caritas qui ont fourni une aide d'urgence, le climat était très tendu car les personnes, principalement des Haïtiens et des Africains, ne voulaient pas se réfugier au Brésil, mais plutôt entrer au Pérou. Il a également été détecté que le groupe n'a à aucun moment demandé pour se réfugier au Pérou, mais au contraire il a déclaré qu'il «voulait seulement passer» vers l'Équateur et, probablement, aller aux États-Unis comme objectif à long terme.

b) le 15/02 (lundi), après avoir contacté le Conseil des Affaires Internationales (AINT), j'ai reçu les coordonnées d'un membre de la Defensoría del Pueblo péruvienne (Carlos Eduardo Urrunaga Alvarado, Jefe de la Oficina de Desarrollo Estratégico y Cooperación Internacional, currunaga@defensoria.gob.pe), auquel j'ai envoyé un courrier rapportant la situation et offrant un partenariat pour une action conjointe. Le même jour, j'ai pris contact par téléphone avec Mme Gery Vasquez, Coordinatrice de la CEAS (Comisión Episcopal de Acción Social), une entité similaire à la CNBB brésilienne, qui était au courant de la situation et a fourni le contact du M. Percy Castillo, coordinateur du Centre des droits humains de la Defensoría del Pueblo. Toujours en contact téléphonique, j'ai signalé la situation ; le coordinateur a dit qu'il était au courant et qu'il demanderait à l'unité de la Defensoría à Puerto Maldonado, agissant à Iñapari, de retourner l'appel. À ce jour, la Defensoría del Pueblo n'a pas rappelé.

c) le 16/02 (mardi) il a eu lieu l'entrée forcée du groupe de migrants sur le territoire péruvien, qui a été déjà signalée et a eu une couverture en direct et une production vidéo par la station de radio locale Radio Madre de Dios (disponible sur Facebook). Quelques heures après cette action, une partie du groupe a été immédiatement

repoussée au pont, l'autre étant emmenée dans un gymnase. Il n'y a pas d'information sur la situation des personnes, mais il est possible que des groupes familiaux aient été séparés.

d) à ce moment, les agents pastoraux de la Caritas, Aurinete et Marilene, restent en contact avec la DPU par groupe Whatsapp. Il n'y a pas d'action publique du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HC-NUR). La situation de rétention risque de rester inchangée en raison du récent décret péruvien qui a établi des restrictions drastiques à l'entrée et même à la circulation entre les régions du pays. Cette rétention peut générer, sur deux à trois semaines, un stock de migrants du côté brésilien encore plus important que celui survenu en 2020, lorsque la demande était *l'entrée* au Brésil et non la *sortie* comme maintenant. Cela peut nécessiter l'évaluation d'une mission de la DPU, selon ce qui a été signalé officieusement à la SAE, pour évaluer le scénario et toutes mesures pour le groupe, malgré les limites de l'action contre l'État péruvien.

e) À propos du Ministère des Relations Extérieures (MRE), les canaux disponibles et habituellement utilisés par le GTMAR (Division de l'Immigration - DIM et Division des Affaires consulaires - DAC) ne sont pas suffisants pour l'incidence nécessaire. Il y a des informations de l'action par le ministre après une réunion avec le groupe de députés fédéraux d'Acre rapporté dans les médias.

Entre le 18 et le 20 février, la Défenseuse publique fédérale Larissa de Sousa Moisés a participé à une visite conjointe avec le Ministère des femmes, de la famille et des droits humains (MMDFH), le Ministère de la citoyenneté (MC) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), en présentant les considérations suivantes :

La situation dans la municipalité d'Assis Brasil (Acre) est très grave. Avec l'aggravation de la crise économique brésilienne, la municipalité a observé un contre-flux constant de migrants, en particulier des Haïtiens (bien que ceux-ci soient majoritaires, il existe cependant des groupes de nationalités différentes), essayant de quitter le Brésil. Apparemment, la plupart d'entre eux cherchent la municipalité d'Assis Brasil dans l'espoir de suivre voyage avec l'aide de trafiquants de personnes qui travaillent sciemment sur cette route - beaucoup sont même arrivés dans le pays par ces «Coyotes». La fin de l'aide financière d'urgence et la rumeur selon laquelle la frontière du Pérou s'ouvrirait à partir du 14/02/2021 ont été le déclencheur de l'arrivée de plus en plus de migrants dans la localité, la plupart cherchant à commencer une nouvelle vie en Amérique du Nord.

Le Pérou est catégorique quant à l'ouverture du pont qui relie les deux pays et a déployé de gros efforts pour empêcher le passage par des routes clandestines. En guise de protestation, les migrants ont campé sur le Pont international de l'Amitié, empêchant la circulation des camions entre les deux pays (qui est légalement libéré, malgré la fermeture des frontières). Il y a environ 500 migrants sur place (un nombre qui augmente chaque jour) et environ 40% sont des femmes et des enfants, campés sur la ligne de front pour contenir toute attaque des forces de police péruviennes.

La municipalité est très pauvre et a fait tous les efforts possibles pour nourrir et prendre soin de tant de gens, mais sa capacité est assez limitée, même si nous prenons en compte la pandémie de COVID-19 et que la personne ne dispose d'aucune structure médicale pour prendre soin de même ceux qui y vivent habituellement. Le ministère de la citoyenneté, qui accompagnait la suite, s'est engagé à augmenter le montant des ressources mises à disposition pour aider socialement les migrants. Le maire espère être doté d'une structure similaire à celle de Pacaraima, mais apparemment il n'y a pas de volonté politique pour cela : l'idée du gouvernement fédéral est de fournir des ressources pour la nourriture, les matelas, les couvertures, etc., mais maintenir l'hébergement des migrants dans les écoles de la municipalité.

Enfin, je voudrais souligner que le gros problème est que le flux migratoire vers cette région a peu de chance de cesser à court terme. La crise économique brésilienne ne fait qu'empirer, le Pérou a l'intention de laisser ses frontières fermées au moins jusqu'en septembre 2021 et la municipalité d'Assis Brasil (Acre) est trop petite et isolée pour absorber autant de personnes. Il y a plusieurs migrants qui ont vendu tout ce qu'ils avaient dans l'espoir de migrer aux États-Unis, mais la vérité est qu'ils ne pourront guère franchir la frontière et continueront à s'accumuler dans la localité.

Le 19 février, la DPU a diffusé dans les réseaux sociaux et les groupes WhatsApp de la communauté haïtienne du Brésil des textes simplifiés et des cartes en portugais et en créole, ainsi que leurs

audios respectifs dans les deux langues, avec le contenu suivant :

#### **ATTENTION : MIGRANTS À LA FRONTIÈRE ENTRE LE BRÉSIL ET LE PÉROU (1)**

Il y a des migrants retenus dans l'état fédéré d'Acre (Brésil) qui ne peuvent pas passer au Pérou. En raison des règles péruviennes, l'entrée des migrants est interdite et la réouverture de la frontière n'est pas prévue. D'autres pays de la région, comme la Bolivie, le Chili et l'Équateur ont adopté des mesures similaires. Même pour les demandeurs d'asile, il n'y a aucune garantie d'entrée régulière.

#### **ATTENTION : MIGRANTS À LA FRONTIÈRE ENTRE LE BRÉSIL ET LE PÉROU (2)**

Au Brésil, les migrants ont droit à la sécurité, à la santé et à l'assistance sociale, même en situation irrégulière. Cependant, la Défense Publique de l'Union ne peut pas agir contre le gouvernement du Pérou ou forcer le pays à ouvrir ses frontières.

#### **ATTENTION : MIGRANTS À LA FRONTIÈRE ENTRE LE BRÉSIL ET LE PÉROU (3)**

La Défense Publique de l'Union ne conseille pas l'utilisation de passages non autorisés ou avec des passeurs de migrants, les soi-disant "coyotes". En plus de la possibilité d'expulsion et de n'avoir aucune garantie de succès, il peut y avoir un risque pour la vie et les gens peuvent être victimes de la traite d'êtres humains ou d'autres crimes graves. Préservez votre vie et votre santé, évitez les risques et soyez au courant des fausses nouvelles (fake news) et des fausses offres de profiteurs.

#### **ATTENTION : MIGRANTS À LA FRONTIÈRE ENTRE LE BRÉSIL ET LE PÉROU (4)**

Les migrants du côté brésilien de la frontière peuvent demander l'aide du réseau d'assistance sociale des municipalités. En cas de violation des droits, demandez de l'aide ! Contacts utiles : Composez le 100 (violation des droits humains), composez le 180 (violence à l'égard des femmes), composez 191 (Police fédérale de la route), composez le 190 (Police civile).



Après avoir pris connaissance de la procédure n. 1001055-87.2021.4.01.3000, en cours dans la 2ème Chambre de la Cour fédérale d'Acre, le 26/02 (vendredi), il a été décidé qu'une mission immédiate en présentiel était nécessaire. Vendredi également, la DPU a contacté la société civile locale et a obtenu les numéros de téléphones de migrants campés sur le pont pour les contacter. Tout au long du samedi 27 et du dimanche 28 février, il y a eu des conversations téléphoniques successives et des échanges de messages WhatsApp, pour contextualiser le rôle de la Défense Publique et l'existence d'une action en justice. Le lundi, un message a été transmis par l'un des migrants à propos de la visite de la DPU mercredi 03 mars, lorsque l'aide juridictionnelle pourrait être fournie directement et qu'il y aurait une conversation élargie avec toutes les personnes intéressées.

## 2.2. Le 03 mars (mercredi)

### a) Rendez-vous avec la société civile locale (Casa dos Jesuítas)

Comme une première activité, il y a eu la planification d'un rendez-vous de présentation et de discussion avec la société civile, avec la médiation de la Sœur Joaninha (Congregação da Imaculada Conceição). En plus de la DPU et de l'OIM, ont participé de la rencontre le père Paco (Casa dos Jesuítas), M. Isaías (membre de la Mission itinérante et actuel président de l'Union des Travailleurs ruraux d'Assis Brasil), sœur Clárice (Irmãs Catequistas Franciscanas), père Henrique (curé de la ville), M. Junior (Caritas et Marie), Oscar Gonzales (missionnaire laïc) et Cesar Gonzales (missionnaire laïc et journaliste).



La DPU a expliqué la situation actuelle de la procédure judiciaire étape par étape et a présenté des possibilités juridiques (comme la décision de mesure provisoire pour la réintégration de possession, la tentative de conciliation pour la possibilité de libération partielle de la circulation sur le Pont d'intégration, la réponse aux demandes d'assistance sociale et d'hébergement, etc.). La DPU a également expliqué l'objectif de rechercher des solutions durables pour aider le flux de migrants dans la région, en particulier dans le cas de la poursuite du flux de personnes ayant l'intention de quitter le territoire brésilien. En outre, il a été évalué que le gouvernement péruvien ne favorisera pas de changements dans sa politique migratoire à court terme, considérant qu'il a publié le mois dernier deux décrets présidentiels qui ont introduit état d'urgence, à propos de la restriction de la circulation interne et fermeture des frontières. La Défense Publique a également signalé les mesures déjà adoptées pour garantir le droit à une information adéquate aux migrants potentiellement intéressés à sortir par des itinéraires réguliers ou irréguliers, à savoir l'édition de textes et de cartes pour diffusion sur WhatsApp et audio en langue créole, avec circulation dans les réseaux sociaux de la diaspora haïtienne au Brésil.

L'OIM a présenté sa mission institutionnelle et les mesures déjà adoptées en faveur des personnes retenues à Assis Brasil, telles que la participation à la mission du Ministère des femmes, de la famille et des droits humains, le dialogue avec l'OIM au Pérou, l'engagement à apporter un soutien matériel à la ville Assis Brasil et toute autre mesure structurelle visant à accroître les capacités locales

d'assistance sociale et d'hébergement. Il a également présenté le scénario des flux migratoires intrarégionaux et les impacts des restrictions de mobilité par les États en raison de la pandémie de COVID-19, et en particulier pour la communauté haïtienne au Brésil.

En général, la société civile a exposé quatre points de tension dans la ville d'Assis Brasil : a) le blocage du Pont d'intégration par des migrants avec le caractère de manifestation politique contre le Pérou, sans réelle perspective d'ouverture de la frontière ; b) la durée de la manifestation et du camping sur le pont, avec des informations douteuses des autorités péruviennes (militaires, policiers, administrateurs locaux) sur les possibilités de réouverture ; c) les difficultés croissantes de l'assistance sociale dans la ville d'Assis Brasil ; et d) l'augmentation du nombre de camions retenus des deux côtés et l'aggravation de la situation sociale des camionneurs qui ont également besoin d'aide.

Les événements survenus le 16 février (mardi de carnaval) ont été détaillés. Ce jour-là un groupe de migrants a réussi à franchir l'encerclement de la police péruvienne et à entrer dans la ville d'Iñapari. Le groupe s'est séparé après une action violente et l'utilisation de bombes assourdissantes et ensuite il a été violemment repoussé vers le Brésil. Il a ainsi été confirmé ce qui avait déjà été documenté par la Radio Madre de Dios, avec lien disponible sur Facebook (<https://www.facebook.com/radiomadrededios/videos/1319896911709416/>).

La société civile est au courant des décrets promulgués par le Pérou qui ont établis l'état d'urgence jusqu'en septembre et du décret le plus récent qui a clairement indiqué l'absence totale de perspective d'ouverture. Cependant, il a été rapporté que les migrants, en particulier ceux qui campent sur le pont, insistent sur le fait que «si le Brésil ouvre, le Pérou ouvre», «qu'ils veulent seulement traverser le pays en bus sans descendre au Pérou», ou que «le Brésil ne donne pas d'attestation de sortie et donc le Pérou ne les laissent pas passer».

Il y a eu une augmentation, au cours des derniers mois, de l'activité des passeurs de migrants (ci-après appelés «coyotes») [1], et de nombreuses personnes ont réussi à traverser la frontière en payant des montants en dollars. Mais il y a plusieurs cas de rétention dans la région de Puerto Maldonado avec expulsion immédiate, perte d'argent et tension accrue du côté brésilien en raison du manque de perspectives. On craint également la croissance des situations de traite d'êtres humains, car l'argent des migrants s'épuise en raison de petites dépenses (hôtels pour certains, nourriture, articles d'hygiène, transport, etc.), ce qui augmente la vulnérabilité du groupe. Il y aurait aussi beaucoup de racisme et de xénophobie de la part de l'État péruvien à l'encontre du peuple haïtien et des ressortissants de pays d'Afrique subsaharienne, qui seraient renvoyés ou expulsés en plus grand nombre que les immigrants d'autres nationalités, comme les Sud-Américains et les Cubains. Au cours de la réunion, il a été estimé que le gouvernement péruvien et les autorités locales de sécurité auraient créé une plus grande résistance contre les populations haïtienne et africaine, et que la concentration sur le pont ne faisait qu'accroître la concentration des agents de sécurité et des contrôles aux frontières, et que la diminution de la tension du côté brésilien (occupation du pont) serait fondamentale pour que la partie péruvienne diminue également la tension.

Au contraire, on a l'impression que le nombre des migrants du Pérou qui viennent au Brésil est inférieur, mais ils parviennent à passer et à s'intégrer en quelque sorte sur le territoire brésilien, n'étant pas un grand sujet d'action aujourd'hui.

Il y a eu des rapports de manifestation pacifique d'environ 300 (trois cents) migrants des groupes qui sont hébergés dans les écoles qui sont allés au pont la veille (mars 1), mais dans le même temps il y a un flux constant de migrants qui abandonnent et retournent à leurs lieux de résidence précédents au Brésil, ou à la recherche d'autres points de la frontière qu'ils ne disent pas.

Les réponses apportées aux questions posées par la DPU ont indiqué que des migrants séjournaient également dans des hôtels, tels que l'hôtel Dois Irmãos dans la rue principale de la ville. Il y a eu une visite de la Croix-Rouge péruvienne du côté péruvien le 01/03 pour la vérification de l'assistance matérielle, mais elle serait déjà finie.

En ce qui concerne les forces de sécurité, il n'a aucun rapport de la présence apparente de la force nationale, même en petit nombre, ou de militaires de l'Armée brésilienne ou de la Marine brésilienne dans la région du pont. Il y a des informations selon lesquelles la marine a intensifié la surveillance de la Rivière Acre, mais sans détails.

À propos de la pandémie de COVID-19, il a été signalé qu'il y eut un dépistage des immigrants, avec une forte prévalence de personnes infectées. Après des tests ou des symptômes, la mairie aurait déplacé les migrants infectés à l'isolement dans un gymnase – environ 08 (huit) personnes à l'isolement dans le gymnase et 04 (quatre) dans un hôtel – plus d'autres qui ont refusé l'isolement.

### **b) Visite au camp sur le Pont d'intégration**

Après le rendez-vous avec la société civile, la mission s'est rendue au Pont de l'intégration pour visiter le groupe campé. Une vérification brève des conditions physiques et organisationnelles a été faite et à l'époque étaient présents environ 70 (soixante-dix) migrants, entre adultes et enfants. À ce moment, 05 (cinq) femmes enceintes ont été identifiées.



Après une première présentation par Sœur Joaninha et le père Paco, la DPU et l'OIM ont présenté leurs missions institutionnelles et les objectifs de la visite. La DPU, dans une présentation bilingue (portugaise et française), a présenté la situation de l'affaire, la demande de l'Union fédérale brésilienne pour la réintégration de possession, le contenu de sa manifestation et de celle présentée par le Ministère public fédéral (MPF), à la fois contre la réintégration et demandant de négociations de conciliation auprès du gouvernement brésilien.

Les personnes présentes ont été informées de l'ordonnance judiciaire du lundi (01/03) avec l'octroi d'un délai de 48 (quarante-huit) heures accordées à l'Union fédérale brésilienne pour qu'elle fournisse un plan d'action et des éléments complémentaires en ce qui concerne les aspects sanitaires et pas seulement sanitaires. Les derniers actes signalés ont été les manifestations judiciaires du 02/03 de la ville d'Assis Brasil, qui fait état de problèmes de gestion, de limitation des ressources d'assistance sociale et de conflits, et, bien que demandant la présentation d'un plan d'action, accepte la demande de réintégration, et aussi les manifestations de l'Union fédérale, avec une demande de prolongation du délai supplémentaire de 48 (quarante-huit) heures.

Les migrants entendus confirment les informations obtenues par la DPU auprès de la société civile selon lesquelles leur seul agenda de revendications est l'ouverture de la frontière du Pérou, afin qu'ils puissent aller vers l'Équateur. Ils disent n'avoir aucun intérêt à rester au Pérou et que l'idée est de trouver un bus qui les emmène directement et sans arrêt à la frontière avec l'Équateur, d'où ils peuvent

traverser, selon eux. De nombreux migrants ont déclaré avoir perdu de l'argent avec des coyotes et même des extorsions et des vols par des agents péruviens sur le passage entre Iñapari et Puerto Maldonado. Ils ont également déclaré qu'ils ont été renvoyés comme s'ils étaient d'autres personnes qui étaient passées par la même région au cours des semaines précédentes.

Ils affirment que la DPU, en plus de l'action en justice, devrait avoir pour seul objectif la lutte pour l'ouverture de la frontière ou l'autorisation de passage, de quelque manière que ce soit, sur la base du droit humain de migrer. En réponse, la Défense Publique précise que, le jour même de la tentative d'entrer sur le territoire péruvien du groupe du Pont, elle est restée en contact avec un représentant de la société civile péruvienne et de la Defensoría del Pueblo, comme indiqué ci-dessus, mais malgré les tentatives successives par courriel, téléphone et WhatsApp, elle n'a pas réussi. En outre, elle a souligné que la Défense publique, le Ministère public ou le pouvoir judiciaire n'ont pas le pouvoir de forcer le Pérou, en tant qu'État souverain, à autoriser son entrée, et que même le Brésil ne pouvait pas le faire, et que le Brésil a des mesures juridiques similaires depuis mars 2020, intensivement combattues par la DPU.

Les migrants ont insisté sur l'existence d'une procédure de négociation en cours avec les autorités péruviennes, à savoir le Colonel Sanchez (il n'a pas été possible de déduire s'il serait de la police ou de l'armée), qui aurait dit et enregistré dans des audios que le Pérou n'était pas responsable de la fermeture de la frontière et que cela s'est produit uniquement parce que le Brésil a également fermé la sienne. Ainsi, si le Brésil ouvrirait ses frontières, le Pérou le ferait aussi. En outre, ils rapportent que depuis le 14 février, il y a eu des informations successives, selon lesquelles le Pérou ouvrirait la frontière et que cette nouvelle qui a circulé sur les réseaux sociaux de la communauté haïtienne et d'autres pays a motivé un flux intense de migrants à cette date, générant la rétention et son déroulement. Il a été dit que la condition sur le pont est malsaine, en particulier pour les femmes enceintes, et que la revendication majoritaire n'est pas le retour. L'absence, jusqu'à ce moment, de représentants acceptés par le groupe ou d'un comité de négociation et de coordination du mouvement, qui est de notoriété publique, a également été signalée. Aucune violence policière n'a été signalée par la Police fédérale des routes, la seule entité de sécurité qu'ils connaissent et qui se rend régulièrement sur le pont pour surveiller la situation. Aucune autre plainte pour violation des droits n'a été déposée sur le territoire brésilien, à l'exception de la situation physique précaire du camp situé sur le pont. Il n'y avait aucun détail sur le nombre de migrants ou de nationalités, étant seulement indiqué que la majorité sont des Haïtiens, qu'il y a des Africains de toutes nationalités et quelques Cubains.

De la part de l'OIM, son représentant a clairement indiqué que l'agence ne pouvait pas forcer un autre pays à ouvrir ses frontières et à admettre des migrants, et que cela allait au-delà des capacités institutionnelles et des objectifs des Nations Unies. Il a indiqué que l'organisation avait cherché des moyens d'aider l'État brésilien, par l'intermédiaire de la Mairie d'Assis Brasil, à assurer une assistance sociale, de la nourriture et un hébergement adéquat aux migrants retenus.

Après la conversation initiale avec tout le groupe, la DPU a demandé une conversation séparée avec les femmes du groupe, et il a été signalé que jusqu'à ce moment, il n'y aurait eu aucune action similaire avec le découpage de genre. Au cours de la conversation, le défenseur a présenté l'institution, a



parlé brièvement et de manière simplifiée des politiques brésiliennes de lutte contre la violence sexiste et a indiqué les moyens possibles d'accéder aux droits. En outre, cette action visait à garantir le droit de parole et d'écoute des femmes du groupe, qui en général ont signalé qu'elles ont une grande peur pour la situation des femmes enceintes, en particulier celle qui a 08 (huit) mois de grossesse et est sur le point d'accoucher. Il n'y a pas d'espace réservé sur le pont aux femmes pour se laver et faire leurs besoins ou d'articles d'hygiène qui leur sont destinés. Aucune situation d'enfant ou d'adolescent séparés ou non accompagnés a été détectée, mais il y a des rapports des enfants de nationalité Brésilienne.

Dans les limites du temps et de l'espace, des entretiens individuels ont eu lieu avec des femmes et des hommes sur des questions sur les principaux thèmes liés à l'accès aux droits et à la compréhension du flux migratoire, avec l'obtention de coordonnées et le renforcement du dialogue entre les personnes assistées et la Défense Publique.

### **c) Réunion avec la Police fédérale des routes (PRF)**

Peu après la première visite du pont, la DPU et l'OIM ont participé à une réunion avec la Police fédérale des routes à leur siège, qui était représentée par l'agent Hipólito, responsable de la gestion des crises et de la sécurité du pont.

Entre autres sujets, la PRF a décrit la manifestation du 1er mars, qui aurait eu environ 300 (trois cents) migrants, ajoutant le groupe campé sur le pont à ceux qui venaient des écoles utilisées comme abris. Lors de cette manifestation, le colonel Sanchez du Pérou aurait déclaré publiquement que la frontière était fermée jusqu'en septembre. Le sujet de la contre-information a été souligné comme l'un des éléments de plus grande tension et d'esprits exacerbés, en particulier à propos de l'absence d'interdiction formelle et du fait que le Pérou n'a aucune responsabilité dans la fermeture des frontières, ce qui serait la faute du Brésil qui "ne lâche pas" et "ne donne pas d'autorisation". La PRF a exposé le Décret suprême n° XXX, publié en février, sous forme imprimée signé et cacheté par la police péruvienne, qui traite de la fermeture des frontières, mais qui n'a pas été considéré comme valide par les dirigeants spontanés. Elle informe qu'en dialogue avec la Police fédérale et le ministère de la Justice, la PRF participe à l'élaboration d'un plan d'action pour tout renvoi des migrants conformément à la décision éventuelle de réintégrer la possession, dans le respect des principes d'intervention minimale et d'utilisation de matériel non létal.

Enfin, la Police fédérale des routes rapporte être en contact avec l'ambassade haïtienne au Brésil, qui aurait manifesté son intérêt à visiter le pont samedi pour dialoguer et fournir d'assistance consulaire.

### **d) Participation à la réunion/l'audience judiciaire dans la procédure n° 1001055-87.2021.4.01.3000**

À 16 heures, le membre du DPU de la mission a participé à une médiation auprès de la 2e Cour fédérale d'Acre par visioconférence. En plus du juge fédéral président, le Dr. Herley da Luz Brasil, ont participé les avocats du gouvernement chargés de l'affaire, le procureur de la République, Lucas Costa Almeida Dias représentant le Ministère public fédéral, et les Défenseuses publiques fédérales Larissa de Sousa Moisés (DPU/AC) et Roberta Pires Alvim (SAE).



En résumé, la prétention d'ouvrir les frontières comme condition pour l'évacuation du pont a été exposée au cours du dialogue et l'Union fédérale a pondéré l'existence de cargaisons dangereuses retenues du côté brésilien (essence et explosifs), qui devraient passer le pont en faveur de la sécurité des habitants d'Assis Brasil et des migrants eux-mêmes. L'Union fédérale brésilienne fait également état de l'élaboration d'un plan d'action composé de deux axes, la sécurité publique et l'assistance sociale, qui serait présenté le vendredi 05 mars, bien que de manière partielle. À l'initiative du juge, il a été demandé si les migrants pouvaient libérer partiellement le trafic, au moins pour assurer le passage des cargaisons considérées urgentes, y compris les cargaisons dangereuses mentionnées par l'Union fédérale. En ce qui concerne la proposition faite aux migrants occupant le pont, il y a eu l'octroi d'un délai de 24 (vingt-quatre) heures pour la tenue d'une nouvelle audience/réunion pour poursuivre le thème, le lendemain à la même heure, après dialogue du groupe avec la Défense Publique de l'Union.

## 2.3. Le 04 mars (jeudi)

### a) Visite au camp sur le Pont d'intégration

À 8 h 30, la mission de la DPU et de l'OIM s'est rendue sur le pont, afin que la DPU puisse présenter les résultats de l'audience/réunion de la veille et discuter des possibilités d'action et de toute conciliation à titre d'assistance juridique couverte par le devoir de secret professionnel. Le consensus des personnes présentes était de refuser toute mesure de libération ou d'évacuation qui n'envisageait pas le passage régulier des migrants, l'entrée au Pérou ou la concession de bus à l'Équateur, et que l'État brésilien n'avait pas suffisamment d'efforts pour atteindre cet objectif.

### b) Réunion à la mairie d'Assis Brasil

À 10 heures, il y a eu une réunion au siège de la Mairie d'Assis Brasil avec le maire, M. Jerry Correia, la DPU, l'OIM, les représentants de la société civile, le Secrétaire municipal de l'assistance sociale et les employés du Bureau de l'État fédéré aux Droits humains, ayant comme un seul ordre du jour la fourniture d'une aide d'urgence aux migrants retenus à la frontière et la recherche de solutions convenues et durables.



Le maire a remercié la présence de la mission à Assis Brasil et a précisé qu'ils font tout leur possible pour assurer une assistance sociale et un traitement digne à tous les migrants dans des normes minimales d'hébergement, de nourriture et de santé. Il informe que le changement d'esprits parmi les habitants est perceptible. Il a précisé qu'il est au courant du transfert de fonds par l'Union fédérale estimé à 1.200.000, 00 reais (un million et deux cent mille), mais que seul

l'argent ne suffit pas, car un soutien technique est nécessaire ; la municipalité a reçu la semaine précédente les clés d'un nouvel équipement d'abri ou d'un centre d'accueil d'une capacité de 30 (trente personnes). Il a également dit que pendant l'action, il n'y a pas eu de dialogue avec les Forces armées (Armée ou Marine) et la Police fédérale, et que la municipalité n'a pas de compétence pour s'occuper de la politique migratoire ou contrôler le flux de migration irrégulière à travers les frontières. La société

civile a identifié l'augmentation des prix facturés par les coyotes pour traverser la rivière et, en outre, la discrimination avec des prix plus élevés pour les migrants haïtiens. Il faudrait R\$ 50,00 (cinquante réaux) pour les Cubains ou les Vénézuéliens, et \$ 40,00 (quarante dollars) pour les Haïtiens. Dans le cas d'arrivée à Puerto Maldonado la valeur varierait entre \$ 150.00 (cent cinquante dollars) à \$ 400.00 (quatre cents dollars).

Le Bureau de l'État fédéré a déclaré qu'il maintiendrait une mission pendant 13 (treize) jours dans la municipalité pour soutenir le triage et l'hébergement.

Après interrogatoire, la municipalité précise qu'il y a deux établissements scolaires utilisés comme abris, le premier étant l'École municipale Iris Célia et le second l'École municipale Edilza Maria Batista. Le 15/02, lorsque la rétention a été accentuée et que l'occupation du pont a commencé, le nombre total dans la ville était de 371 hommes, 176 femmes et 123 enfants, pour un total de 670 personnes. Le 01/03 (lundi), l'école Iris Célia a abrité 146 personnes et l'école Edilza, 125. Cependant, les chiffres sont tombés à 104 et 95, respectivement, le 03/03, ce qui suggère une diminution de la demande. Au moment de la réunion, il n'y avait pas de données démembrées pour les femmes et les enfants, ni de comptage exact ni de triage. La tente de protection installée sur le pont était payée par la Mairie, et il y aurait une circulation permanente de personnes entre l'école et le pont. L'approvisionnement en eau sur le pont est effectué quotidiennement par la Mairie.

À propos du dépistage, il a été signalé la réception d'un autre lot de *tests* par la municipalité et informé que l'abri des personnes soupçonnées d'être infectées par la COVID-19 se fait dans un gymnase. Après la journée 15/02, il y a eu le dépistage de 155 migrants avec 13 résultats positifs.

#### **c) Visite dans les écoles utilisées comme hébergement d'urgence**

Après la réunion, il y a eu des visites dans les écoles pour vérifier les faits et interviewer, de façon informelle, les personnes hébergées, à titre d'assistance juridique couverte par le devoir de secret professionnel. La DPU et l'OIM ont pu entrer librement dans les espaces et prendre des photos.

#### **d) Visite au camp sur le Pont d'intégration**

En raison de l'information que le juge ouvrirait la possibilité de participation des personnes impliquées dans l'occupation à l'audience qui se tiendra dans l'après-midi, il y a eu une autre visite pour confirmer les personnes concernées et nommer des représentants, à titre d'assistance juridique couverte par le devoir de secret professionnel.

#### **e) Participation à la réunion/l'audience judiciaire dans la procédure n° 1001055-87.2021.4.01.3000**

Aux 16 heures une nouvelle réunion/audience a eu lieu, avec les mêmes participants de la veille plus une représentation des migrants touchés (Mmes. Mary et Esther, et MM. Guyto et José) et des représentants du Conseil national des droits humains (CNDH). L'Union fédérale a signalé l'impossibilité de négocier avec le Pérou pour l'ouverture de la frontière, avec le refus formel du pays, et pour toute mesure qui forcerait le pays voisin à accepter des migrants. Il y a eu un engagement à présenter le plan d'action d'urgence, y compris les aspects de la sécurité et de l'assistance sociale, jusqu'au lendemain. Il n'y a pas eu de conciliation à cette occasion, bien que la Défense Publique de l'Union se soit engagée à discuter des résultats avec les migrants concernés.

## 2.4. Le 05 mars (vendredi)

### a) Visite au camp sur le Pont d'intégration

Vers 9 heures du matin, la Défense Publique de l'Union, accompagné de l'OIM et de la société civile, est retourné sur le pont pour rendre compte des résultats de la deuxième réunion/audience et exposer le scénario juridique aux migrants, à titre d'assistance juridique couverte par le devoir de secret professionnel. On a fourni les coordonnées téléphoniques y compris du WhatsApp du Défenseur public fédéral responsable. Il a été communiqué que la défense dans la procédure judiciaire serait maintenue, malgré le départ du membre de la DPU de la ville d'Assis Brasil, et que la DPU continuerait à suivre les progrès en tout temps pour l'informer aux migrants.

### b) Visite dans les écoles utilisées comme hébergement d'urgence

Après la première visite sur le pont, la mission s'est rendue dans les deux écoles, avec les mêmes objectifs de clarification, de discussion des stratégies d'assistance juridique et de mise en contact. En plus de nouveaux entretiens et cas d'assistance juridique couverts par le devoir de secret professionnel, il a été constaté l'action du Bureau d'état fédéré dans le début du triage et le travail avec les enfants, et la conversation réservée avec Mme. Luci et Jesivania, embauchées comme assistantes sociales pour la gestion des abris. Il a été informé que, à ce moment, le flux n'était pas contrôlé. À la sortie de l'école Íris Célia, il y avait des chauffeurs de taxi dû le départ de 20 personnes à destination d'autres villes brésiliennes.



## 2.5. Activités de suivi ultérieures

Les activités en présentiel de la mission ont été finies le 05/03 (vendredi) vers midi. Toutefois, l'assistance juridique a continué d'être assurée dans le cadre de la procédure judiciaire et le dialogue a été poursuivi avec deux autres missions après celle de la DPU, à savoir celle du Conseil national des droits humains (CNDH) et du gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du Ministère de la citoyenneté.

Dans le cas du CNDH, un rapport oral a été remis en urgence au conseiller responsable, M. Joselito Sousa, avec l'exposition des actions déjà réalisées et la suggestion de nouvelles mesures.

En outre, tout au long du samedi 06 et du dimanche 07/03, la DPU a resté en contact avec la société civile, les migrants impliqués dans l'assistance juridique couverte par le devoir de secret professionnel et la PRF. On a noté une diminution significative de la présence sur le pont après la visite au vendredi et une tendance de libération volontaire en quelques jours, indépendamment d'une décision de justice.

Le dimanche 07/03, la DPU a participé à une réunion avec la Defensoria del Pueblo péru-

vienne à l'invitation du Conseil national des droits humains (CNDH), dans laquelle elle a exprimé sa préoccupation quant à la garantie du droit à une information adéquate par les agents de l'État péruvien à la frontière et a réaffirmé son engagement de maintenir un dialogue institutionnel.

En ce qui concerne la procédure judiciaire, il y a eu une décision de mesure provisoire pour la réintégration de possession dans les premières heures du lundi 08/03. Dès qu'elle a eu des nouvelles, la DPU a contacté les migrants campés par téléphone et par messages WhatsApp. Des audios informatifs ont été produits en portugais et en créole et le texte suivant a été envoyé par WhatsApp :

#### **INFORMATION AUX MIGRANTS SUR LE PONT D'ASSIS BRASIL (ACRE)**

La Défense Publique de l'Union informe que, plus tôt aujourd'hui, le juge fédéral responsable de l'affaire avait décidé d'ÉVACUER le pont.

Le juge a statué que la Police fédérale et la Police fédérale des routes seront en mesure d'agir immédiatement pour le retrait des personnes campées. La DPU s'était opposée, mais la décision appartient à la Cour fédérale.

Les directives données par la Défense Publique de l'Union la semaine dernière (jours 3, 4 et 5) sont maintenues. Nous continuons à défendre le peuple, mais il n'y a aucune possibilité de changer la décision pour l'instant. Nous devons rester calmes et dialoguer avec les autorités de sécurité et éviter les conflits ou les risques d'accidents.

Il n'y a pas de détermination d'utilisation de violence ou d'armes qui peuvent tuer. Les personnes ne seront pas arrêtées simplement pour avoir fait l'occupation, à moins qu'elles ne commettent d'autres délits (agression de policiers, destruction de voitures et de matériel, etc.) ou qu'elles n'acceptent pas le retrait et désobéissent à l'ordre du juge.

La Défense Publique surveille toutes les mesures adoptées et dialogue avec tous les impliquées (Police, Mairie, Juge, etc.). Restez calme, collaborez avec les équipes de sécurité et d'assistance technique, et surtout préservez la sécurité des enfants et des femmes enceintes.

Pour les urgences ou l'assistance juridique dans la procédure, la DPU fournit une assistance en portugais et en français par téléphone portable et WhatsApp (11) 99177-1178, par le défenseur João Chaves.

À la fin de la matinée du jour 08, il y a eu la libération spontanée du pont, sans recours à la force policière, avec la réalisation d'un acte final par les manifestants, enregistré en direct par la Radio Madre de Dios (disponible sur <https://www.facebook.com/radiomadrededios/videos/768575054042505/?flite=scwspnss>). En fin de journée, on a procédé à l'enlèvement de l'auvent et d'autres équipements et la route a été rouverte à la circulation.

### **3. PRODUCTION JOURNALISTIQUE SUR LES FAITS**

Les médias écrits ont produit les documents suivants sur les faits :

#### **RADIO MADRE DE DIOS (IÑAPARI-PÉROU)**

[https://www.facebook.com/watch/live/?v=1319896911709416&ref=watch\\_permalink](https://www.facebook.com/watch/live/?v=1319896911709416&ref=watch_permalink)

<https://www.facebook.com/radiomadrededios/videos/768575054042505/?flite=scwspnss>

#### **BRASIL DE FATO**

<https://www.brasildefato.com.br/2021/02/26/uniao-pede-desobstrucao-de-ponte-na-fronteira-com-o-peru-novo-conflito-e-iminente>

<https://www.brasildefato.com.br/2021/03/01/justica-contraria-uniao-e-nao-autoriza-desocupacao-de-ponte-entre-brasil-e-peru>

#### **MIGRAMUNDO**

<https://migramundo.com/imigrantes-no-acre-vivem-limbo-em-meio-a-covid-19-e-clima-tenso-na-fronteira/>

<https://migramundo.com/o-que-os-acontecimentos-no-acre-mostram-sobre-as-migracoes-no-brasil-segundo-pesquisadora/>

<https://migramundo.com/migrantes-devem-deixar-ponte-no-acre-por-conta-propria- nesta-semana/amp/>  
<https://migramundo.com/de-forma-pacifica-migrantes-deixam-ponte-no-acre-apos- decisao-da-justica/>

#### **UOL/FOLHA**

<https://noticias.uol.com.br/colunas/rubens-valente/2021/02/27/frontera-acre-crise-ponte- integracao-governo-bolsonaro.htm>  
<https://noticias.uol.com.br/colunas/rubens-valente/2021/03/01/covid-acre-imigrantes.htm>  
<https://www1.folha.uol.com.br/opiniao/2021/03/tensoes-fronteiricas.shtml>

#### **VEJA**

<https://veja.abril.com.br/blog/radar/defensoria-consegue-liberacao-de-ponte-ocupada- por-migrantes-no-acre/>  
<https://veja.abril.com.br/blog/radar/defensoria-negocia-liberacao-de-ponte-ocupada-por- migrantes-no-acre/>

#### **ACRE 24 HORAS**

<https://ac24horas.com/2021/03/05/dpu-envia-emissario-para-negociar-liberacao-de- ponte-em-assis-brasil/>  
<https://ac24horas.com/2021/03/03/imigrantes-sao-flagrados-ingerindo-bebida-alcoolica-em-assis-brasil/>

#### **D'AUTRES**

<https://g1.globo.com/ac/acre/noticia/2021/03/09/impedidos-de-deixar-brasil-imigrantes-vivem-angustia-na-fronteira-do-ac-com-peru-deus-nunca-deixa-um-filho-sozinho.ghtml>  
<https://www.conjur.com.br/2021-mar-08/justica-determina-desocupacao-ponte-liga-brasil-peru>  
<https://www.oriobranco.net/noticia/acre/09-03-2021-ponte-da-integracao-entre-brasil-e-peru-em-assis-brasil-e-liberada-e-imigrantes-retornam-a-abrigos>  
<https://epoca.globo.com/guilherme-amado/justica-determina-que-migrantes-desocupem-ponte-que-liga-brasil-ao-peru-24914827>  
<https://g1.globo.com/ac/acre/noticia/2021/02/24/com-ponte-ocupada-por-imigrantes-caminhoneiros-protestam-e-temem-perder-carga-com-alimentos-na-fronteira-do-ac-com-o-peru.ghtml>  
<https://g1.globo.com/ac/acre/noticia/2021/02/16/mais-de-400-imigrantes-que-estavam-acampados-ha-3-dias-em-ponte-no-ac-invadem-lado-peruano.ghtml>  
<https://agenciabrasil.ebc.com.br/geral/noticia/2021-02/assis-brasil-no-acre-decreta-calamidade-apos-conflito-com-imigrantes>  
<https://brasil.estadao.com.br/noticias/geral,barrados-450-imigrantes-acampam-sobre-ponte-que-liga-brasil-e-peru-no-interior-do-acre,70003618819>

## **4. ÉVALUATION ET PERSPECTIVES**

### **4.1. Caractéristiques du flux**

Selon les faits rapportés ci-dessus, il y a eu une augmentation de la rétention déjà habituelle des migrants en raison des politiques de restriction à l'entrée développées par tous les pays de la région d'Assis Brasil et, dans le cas spécifique, de l'intensification des contrôles du côté péruvien. Il y a également eu un véritable encerclement contre la migration irrégulière qui a empêché la grande majorité des personnes de traverser le Pérou au-delà de Puerto Maldonado (à 230 km d'Assis Brasil) et d'arriver à Cusco qui, selon l'avis unanime, est un «lieu sûr» d'où elles ne seraient pas déportées.

Il a été perçu que la rétention a atteint son apogée entre février 15 et 17, quand il y a eu l'occupation du pont avec des tentes pliables et la tentative ultérieure d'entrée forcée en masse sur le territoire péruvien, rapidement repoussée, selon les enregistrements audiovisuels. Les rapports de la société civile indiquent une baisse lente du nombre de personnes, qui a été accentuée dans la semaine entre 1 et 05/03 et a connu son apogée le samedi 06/03. Ainsi, il est possible d'estimer que le nombre de personnes entre le camp du pont et les deux écoles utilisées comme abri (Iris Célia et Edilza) variait

entre 650 et 100 personnes, bien que les données ne soient que des estimations.

À cet égard, il est important de souligner l'absence de procédures de triage et de division des données, voire une compréhension adéquate des indicateurs à rechercher. Le seul décompte obtenu était celui de la Mairie, déjà mentionné, de 670 personnes avec distinction entre hommes, femmes et enfants, au-delà de cela, il y a seulement des projections visuelles. Outre le manque de ressources humaines, il a été constaté que les groupes n'avaient pas le courage de fournir des informations personnelles (nom, nationalité, âge, composition familiale, etc.) ni la capacité de gestion des espaces tels que les abris. De plus, pendant toute la période, le mouvement entre les personnes campées sur le pont et abritées dans les écoles était évident, et il était assez courant de trouver les mêmes personnes à deux ou même trois endroits le même jour de visites. On ne comprenait pas encore quels étaient les critères de répartition des personnes dans l'un ou l'autre espace, considérant évidemment que l'occupation du pont était destinée à soutenir la manifestation politique pour la réouverture de la frontière par le gouvernement péruvien.

Ainsi, compte tenu de ces considérations, on peut sans risque évaluer que le groupe était principalement haïtien, avec des locuteurs du portugais, de l'espagnol, du français et du créole, avec la présence d'hommes célibataires, de femmes célibataires et aussi de groupes familiaux, avec des enfants de tous âges. Un plus petit nombre serait des ressortissants de pays africains, le plus évident étant l'Angola, mais aussi le Bénin, le Mali, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée Conakry, la République démocratique du Congo et la République du Congo (Congo-Brazzaville). On a également détecté un petit nombre de Cubains vivant dans les rues de la ville qui, dans la journée, se rendaient au Pont pour avoir des nouvelles et un seul migrant vénézuélien sur l'ensemble de la période, lui aussi en quête de transit vers d'autres pays.

On estime qu'au cours de la semaine dernière, une cinquantaine d'enfants auraient été répartis entre le pont et les abris. Il n'y avait aucune donnée concernant la population LGBTI+, les personnes handicapées (une seule personne en fauteuil roulant, qui avait déjà quitté la région) ou d'autres indicateurs de vulnérabilité.

## 4.2. L'occupation du Pont d'intégration

Lors de toutes les visites, il a été constaté que toute la longueur du pont était occupée sous la gestion de l'État brésilien, avec deux principaux points d'hébergement. Le premier, le plus proche du bout du pont, était protégé par un grand auvent financé par la mairie et comprenait environ 10 (dix) tentes de *camping* dans différents états de conservation. À côté se trouvait un coin cuisine de fortune avec réchaud de camping et casseroles, recouvert d'une tente en toile. Toujours au bout du pont, la mairie a installé deux réservoirs d'eau de 500 (cinq cents) litres destinés à un usage général, notamment pour le bain et l'hygiène personnelle, l'un étant utilisé par les hommes et l'autre par les femmes. Plus loin au centre du pont, il y avait également un troisième réservoir d'eau de même capacité avec de l'eau potable, le tout étant fourni quotidiennement par la municipalité. Il y avait une petite tente en toile et en bois et enfin un deuxième grand point d'hébergement,



avec 10 autres (dix) tentes de *camping*. L'un des points d'alimentation du pont utilisé pour connecter les réflecteurs a été remis à l'usage commun, avec une prise de courant improvisée et des rallonges qui permettaient de charger plusieurs téléphones portables en même temps.

L'environnement du pont était malsain, en raison de l'absence de toilettes et, encore, de la présence constante et très forte de moustiques. Lors d'une conversation privée, plusieurs femmes ont indiqué qu'il s'agissait du plus gros problème, notamment pour les femmes enceintes qui dormaient là-bas et les jeunes enfants. Dans les cas plus graves, la société civile a fourni des produits répulsifs. La fourniture de nourriture a également été remarquée.



Le pont se trouve à environ 1,2 km du poste qui rencontre les organes fédéraux (Police fédérale, Police fédérale des Routes et administration fiscale - Receita Federal), dans un espace entouré d'une forêt fermée. Pour arriver à la ville, les migrants marchaient jusqu'au poste et descendaient une pente qui se confond avec la rue principale de la ville, en une promenade d'environ 2 km.

#### 4.3. Abris visités et situation de l'aide sociale dans la municipalité



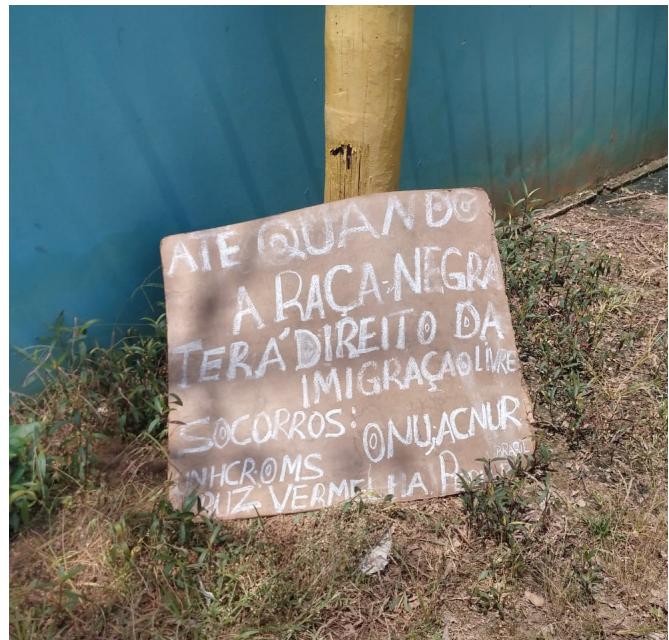
Les deux écoles qui ont servi d'abri pendant la période de la visite sont situées sur la Rua Eneide Maria Batista à 2 (deux) et 04 (quatre) pâtés de maisons de la place principale. Dans les deux cas, l'état général du bâtiment a été jugé bon, mais totalement inadapté pour servir d'abri pendant plus de quelques jours. Il y a dans chacune d'elles environ quinze (15) à vingt (20) salles de classe qui ont été utilisées comme chambres pour l'hébergement des migrants. La cour de récréation a également des tables et des chaises.

Les deux cuisines sont équipées et, lors de toutes les visites, des cuisiniers brésiliens ont été trouvés préparant de la nourriture, avec les soins d'hygiène attendus et les ustensiles disponibles. Les deux écoles ont également des terrains de sport qui ont été utilisés comme un espace de loisirs, en particulier pour jouer aux cartes et aux dominos. Ce n'est que le dernier jour de la mission, avec l'arrivée de techniciens du Bureau de l'état fédéré, que l'on a constaté une activité éducative destinée aux enfants (dessins exposés à la corde à linge, jeux interactifs, etc.). Les salles de bain étaient dans un état d'hygiène déplorable et, à l'école Iris Célia, on a constaté qu'il n'y avait pas de douches, de sorte que les migrants se douchaient dans un endroit improvisé avec des bâches. À l'école Edilza, le problème structurel le plus inquiétant était une fosse ouverte apparente ou une zone inondée entre la cour intérieure et le terrain de sport, à côté de deux réservoirs d'eau sans couvercle, avec un risque de prolifération des moustiques et de transmission de la dengue.

Dans les deux écoles, il n'y avait, lors des premières visites, qu'un seul agent de sécurité qui ne faisait pas de contrôles d'entrée et de sortie. Le dernier jour, on a noté le début du triage avec des formulaires appliqués par le Bureau Municipal d'Assistance Sociale, mais on a remarqué la difficulté d'obtenir des données et le manque d'adaptation du formulaire à une réalité de grande mobilité avec un public migrant.

Il n'a pas été possible de visiter le nouvel établissement qui sera inauguré par la municipalité et proposera initialement un centre d'accueil, mais il est clair que les deux écoles doivent être remplacées et ne peuvent pas servir de structure d'assistance sociale pendant une longue période. Au risque de détérioration s'ajoutent la possibilité de reprise des cours scolaires et la difficulté de mettre en place une gestion adéquate. D'autre part, l'absence de données de renseignement et de gouvernance des migrations empêche toute prédition sur la suffisance des 30 à 50 postes vacants du centre d'accueil pour l'assistance adéquate des migrants en situation de rétention.

Ce qui peut certainement être conclu, sur la base des visites et de la rencontre avec la Mairie, c'est que seule l'allocation de fonds ne suffit pas pour les demandes d'assistance. Il est évident, et confirmé par le maire lui-même, la nécessité d'un soutien technique, à travers des techniciens et des professionnels de l'assistance sociale qualifiés en la matière, une assistance juridique sur le droit des migrations et la formation du réseau local (fonctionnaires, agents publics, agents pastoraux, etc.), ainsi que le suivi permanent de la quantité de migrants circulant dans la ville et qui font des demandes à la municipalité, pour la prévention de nouveaux épisodes de mauvaise gestion de la migration.



#### **4.4. La situation des migrants retenus à la frontière : causes et conséquences**

Apparemment, d'après les entretiens avec les migrants, la société civile et le scénario normatif sud-américain, la rétention qui s'est déroulée à Assis Brasil est due à la combinaison de plusieurs facteurs, qui peuvent, à un moment donné, être interconnectés à partir d'enquêtes plus approfondies. Voici lesdits facteurs :

- a) l'attente de changements dans la politique migratoire des États-Unis après l'élection du président Joe Biden à la succession de Donald Trump, qui a eu lieu en janvier, et qui a permis l'assouplissement des contrôles migratoires par la frontière terrestre avec le Mexique ;
- b) la publication, par le Pérou, de décrets présidentiels («Décrets suprêmes») reconnaissant l'état d'urgence, avec des mesures extrêmement sévères de restriction de la circulation, indiquant la fermeture des frontières aux non-Péruviens jusqu'en septembre 2021, avec une mention spécifique à la restriction totale d'entrée de personnes en provenance du Brésil ;
- c) la surveillance accrue par les agents de sécurité péruviens dans l'État de Madre de Dios, avec une politique de tolérance zéro à la migration irrégulière et expulsion immédiate des personnes saisies, en particulier dans la ville de Puerto Maldonado, avec des rapports de vol et d'extorsion même contre des personnes qui auraient déjà payé des valeurs aux coyotes qui ont promis leur passage ;

- d) l'augmentation significative des prix pratiqués par les coyotes pour traverser la rivière Acre, par rapport aux mois précédents, déjà pendant la pandémie ;
- e) la sélectivité dans la gestion des itinéraires de migration irrégulière après l'entrée au Pérou, en tolérant le passage de migrants latins ou non noirs (Brésiliens, vénézuéliens, péruviens, etc) qui pourraient se disperser plus facilement dans la communauté de destination, et la restriction totale au passage des migrants noirs (Haïtiens ou de nationalités africaines), qui deviendraient plus facilement identifiables par les autorités policières du Pérou, entraînant l'impossibilité commerciale des opérations de trafic de migrants ;
- f) le rejet des migrants retenus vers d'autres possibilités de migration irrégulière, en particulier par la Bolivie à ses différents points de passage frontaliers terrestres avec le Brésil (Epitaciolândia - Cobija, Guajará-Mirim-Guaya-ramerín, Corumbá-Puerto Quijarro), au motif que «la Bolivie est trop dangereuse», «passer de la Bolivie au Pérou est difficile» et «cela coûte plus de mille dollars pour traverser le pays» ;
- g) les contacts des communautés de migrants dans d'autres pays au nord du Brésil indiquent que les prix de la migration irrégulière pratiqués entre d'autres pays (en particulier du Pérou vers l'Équateur et de l'Équateur vers la Colombie) seraient normaux, ce qui laisse penser que le problème ne vient que du Brésil et non du Pérou ou de l'inadaptation du marché du trafic de migrants ;
- h) une confusion apparente entre les concepts de migration régulière et irrégulière de la part des migrants qui en viennent à comprendre que des questions telles que la surveillance accrue et la facturation de montants excessifs par les coyotes, qui agissent en contradiction avec la loi, pourraient être opposées comme un argument contre les politiques migratoires officielles, ce qui génère une frustration après la négative ;
- i) la désinformation systématique promue par les agents locaux péruviens, en particulier l'Armée et la police, qui ont conduit les migrants à croire qu'ils étaient en négociation active, avec la possibilité d'ouvrir la frontière - au moins pour une migration régulière - sans avoir besoin de visa dans quelques jours, ou en informant que le Pérou n'a fermé ses frontières qu'en réponse aux décisions du Brésil et qu'il pourrait les rouvrir en cas de réciprocité ;
- j) l'absence de dialogue actif entre l'État brésilien et la diaspora haïtienne, qui représentait la majorité des personnes retenues et ne disposait pas d'informations de base sur le scénario régional, les politiques d'assistance, les droits des migrants, les critères d'entrée dans d'autres territoires, etc ;
- k) l'absence de gouvernance migratoire dans la région d'Assis Brasil, sans aucune coordination ou dialogue structuré sur le phénomène, ses causes et ses conséquences, avec des plans de prévention et d'action d'urgence, par les acteurs en charge de la surveillance de la frontière (Forces armées), du contrôle de l'immigration à l'entrée et à la sortie du territoire (Police fédérale), de la sécurité routière (Police fédérale des routes) et de l'assistance sociale (Mairie).

Il s'agit donc d'un aspect extrêmement multiforme et complexe découlant des mesures de restriction totale, ou *blanket measures* dans le jargon technique, qui ont été adoptées par tous les pays de la région et qui maintenant se tournent contre la gouvernance migratoire elle-même. L'absence de perspectives minimales de mobilité et de régulation de la réalité, préférant nier son existence, finit par provoquer une migration irrégulière et, plus que cela, par des migrants à risque sans qu'il y ait de contrepartie pour les communautés nationales en termes de sécurité et de protection contre la propagation du coronavirus.



La mesure péruvienne en question n'est rien de plus qu'une version externe des 28 (vingt-huit) arrêtés interministérielles brésiliens successifs au contenu similaire, qui font l'objet de vives critiques et de contestations judiciaires de la DPU en partenariat avec d'autres institutions, telles que le

ministère public, Conectas Direitos Humanos et Caritas Arquidiocesana de São Paulo. Par conséquent, il est entendu qu'il devrait y avoir un suivi pour les mois à venir ou, probablement, tout au long de l'année, pour une action rapide et efficace dans les cas d'urgence, en plus de la garantie des droits des migrants en rétention sur le territoire national.

## 5. MESURES POSSIBLES

À la suite de l'apprentissage institutionnel des faits racontés ci-dessus, les mesures suivantes peuvent être présentées, sous forme de suggestions ou de recommandations d'action aux principaux acteurs :

### 5.1. Ministère de la citoyenneté

- a) le respect du plan d'assistance présenté dans l'affaire n° 1001055-87.2021.4.01.3000 ;
- b) le suivi quotidien de la situation du service d'assistance dans la municipalité d'Assis Brasil ;
- c) la fourniture d'un appui technique pour la gestion des structures d'hébergement d'urgence ;
- d) le classement, selon la Norme opérationnelle de base du système national d'Assistance Sociale (NOB-SUAS), de l'établissement identifié comme centre d'accueil ou d'hébergement par la municipalité d'Assis Brasil ;
- e) la mise en place d'une politique de soutien au retour volontaire, le cas échéant ;
- f) la garantie d'une allocation adéquate des ressources à la municipalité pour le maintien des actions d'urgence ;
- g) la création d'un protocole spécifique pour la gestion des crises et l'assistance sociale pour les municipalités frontalières, avec des plans d'urgence pour les situations d'élévation du flux migratoire.

### 5.2. Ministère des Relations Extérieures

- a) la construction d'un dialogue de haut niveau entre les pays d'Amérique du Sud pour la normalisation des restrictions d'entrée, le partage d'informations et la construction de «couloirs humanitaires» ou de solutions permettant des normes minimales de mobilité humaine, à partir de la réalité de la migration interrégionale irrégulière déjà consolidée.

### 5.3. La mairie de la ville Assis Brasil

- a) la poursuite des actions d'assistance sociale déjà décrites ;
- b) la formation des techniciens du personnel municipal et le maintien de l'embauche d'assistants sociaux ;
- c) le renforcement des capacités de dépistage et de collecte de données en fonction des indicateurs clés (nationalité, sexe, âge, groupes familiaux, vulnérabilités spécifiques) ;
- d) l'adaptation de la structure de certains établissements de la municipalité, autres que les écoles Iris Célia et Edilza, pour fonctionner comme centre provisoire d'hébergement en cas de fort flux migratoire, en plus du centre d'accueil à inaugurer.

## 5.4. Organisation internationale pour les migrations

- a) le maintien de l'assistance directe aux migrants ;
- b) l'investissement visant à renforcer les capacités locales pour faire face aux grands flux migratoires ;
- c) la production de données selon la méthodologie DTM (Displacement Tracking Matrix) ou une méthodologie similaire pour la détection des flux migratoires dans les zones à forte mobilité, avec une extension possible à d'autres frontières terrestres.

## 5.5. Ambassade d'Haïti au Brésil

- a) la mise en place d'un dialogue institutionnel pour comprendre le flux migratoire intrarrégional haïtien ;
- b) l'évaluation des partenariats possibles pour la production de matériel et le suivi des cas sensibles, tout en préservant le secret et en fonction de l'intérêt des personnes impliquées dans l'assistance consulaire.

## 5.6. La Défense publique de l'Union

- a) la production de matériel d'éducation aux droits, de préférence multilingue, destiné à être utilisé de manière permanente dans les zones frontalières terrestres, dans les médias audiovisuels (affiches, *cartes* à diffuser dans les réseaux sociaux et messages, audios, vidéos) ;
- b) la création d'une structure permanente de surveillance des zones frontalières terrestres ou aériennes pour la détection des cas potentiels d'action rapide et la prestation d'une assistance juridique gratuite ;
- c) la diffusion du présent rapport sous forme complète et/ou résumée aux personnes et entités intéressées.

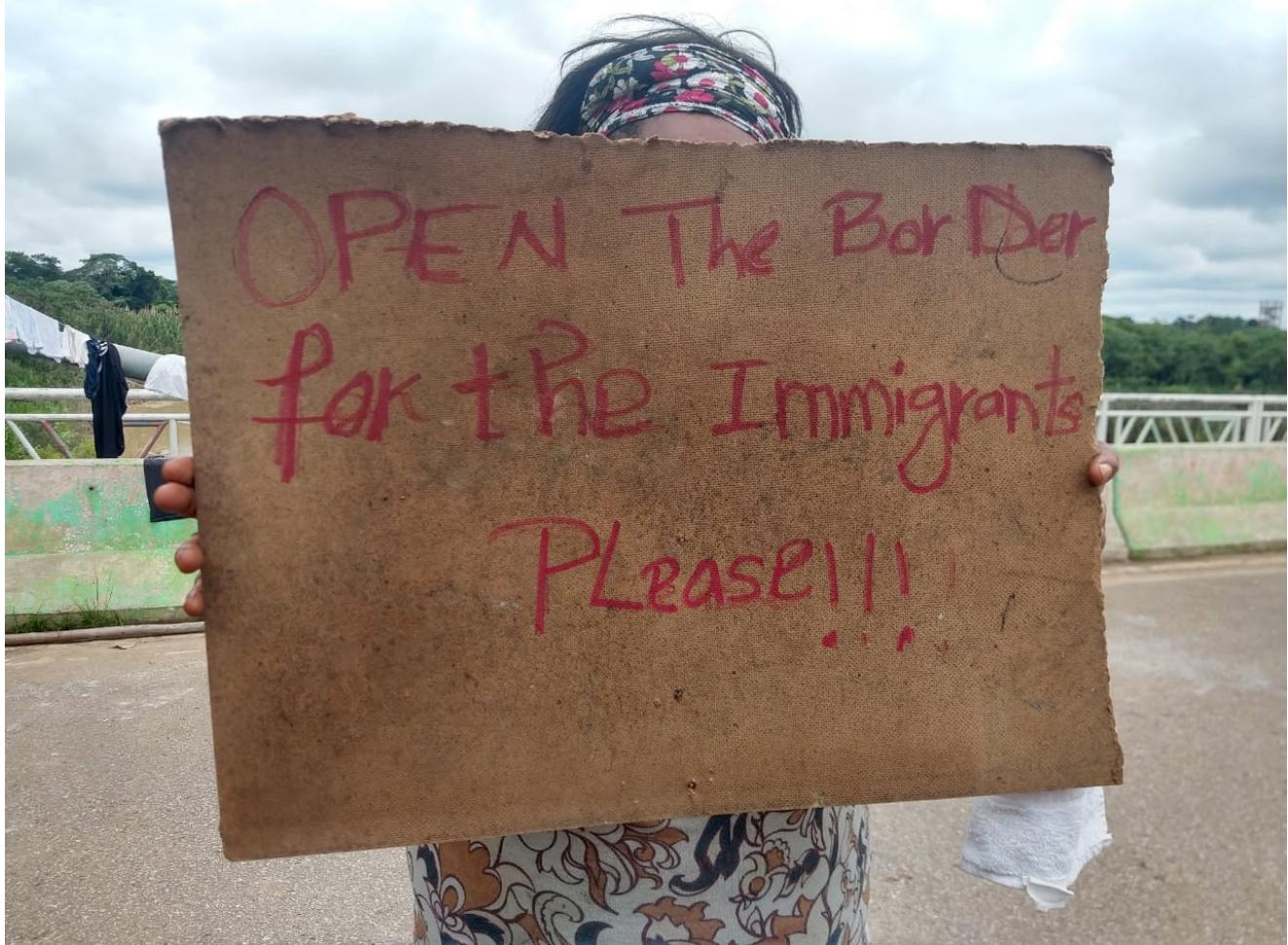
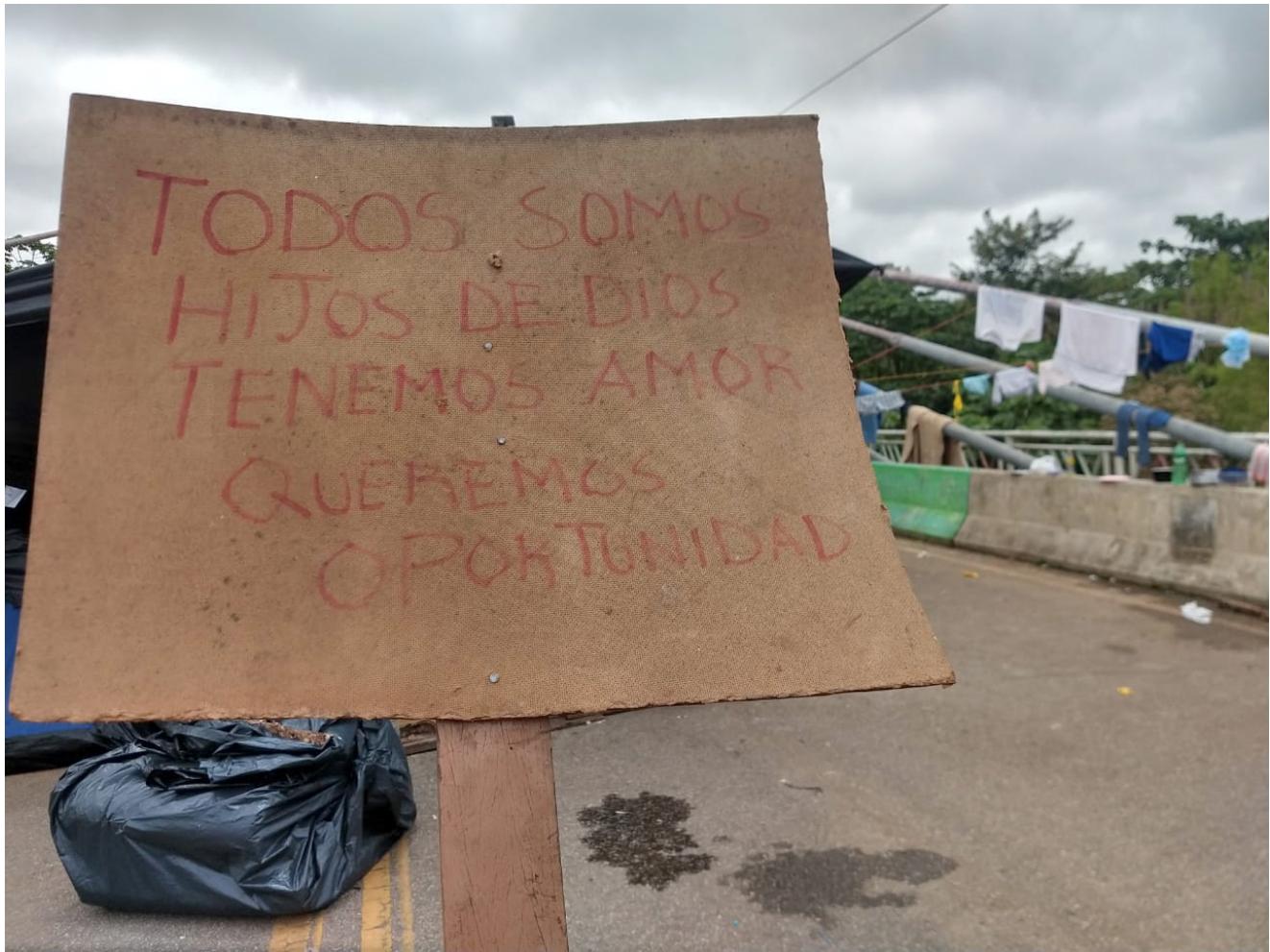
Le GTMAR, pour sa coordination, ses membres et ses points focaux, reste disponible pour la construction de subventions techniques et de contenu pour l'action sur le sujet, à l'appui des unités et du SGAI/SAE.

**João Freitas De Castro Chaves**

Défenseur Public Fédéral

Coordinateur du GT sur les migrations, l'apatriodie et le refuge

[1] En vertu de la législation brésilienne, le comportement international considéré comme «contrebande des migrants» était prévu dans la traduction du Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (Décret 5.016/2004) en tant que «trafic illicite de migrants». La caractérisation pénale équivalente actuelle est celle du crime de promotion de la migration illégale, introduit en tant qu'article 232-A du Code pénal par la loi nº 13.455 / 2017 (Loi de migration). Le dispositif prévoit : «Art. 232-A. Promouvoir, par tout moyen, afin d'obtenir un avantage économique, l'entrée illégale d'un étranger sur le territoire national ou d'un Brésilien dans un pays étranger : sanction - emprisonnement de 2 (deux) à 5 (cinq) ans, et amende.»





## GROUPE DE TRAVAIL - MIGRATIONS, L'APATRIDIE ET LE REFUGE

La Défense Publique de l'Union, par l'action du Groupe de travail sur les migrations, l'apatriodie et le refuge, promeut la défense de divers groupes d'immigrants, en particulier les réfugiés, qui cherchent une protection au Brésil en raison de persécutions ou de violations des droits humains dans leur pays d'origine, et les immigrants vulnérables, qui ont besoin d'une assistance juridique pour leur régularisation migratoire et pour garantir leurs droits. Dans ce contexte, la DPU fournit une assistance juridique intégrale et gratuite, dialogue avec les organismes publics et la société civile, émet des recommandations pour la protection des droits des immigrants et des réfugiés et entreprend d'autres actions en faveur des droits des immigrants et des réfugiés.